ASSISTANTE SOCIALE

L’assistante social a pour mission de faciliter les formalités à effectuer par les patients et leurs familles pour l’obtention de prestations et d’aides de tous types : administratives, sociales, financières… Ce professionnel travaille avec toute la communauté de l’hôpital : en effet, il joue un rôle de médiateur entre les services hospitaliers, les patients, l’entourage et les intervenants extérieurs. Il peut être amené à exercer dans des situations d’urgence : violences conjugales, enfant en danger…

Ce métier nécessite un grand sens du contact et une grande autonomie, il repose essentiellement sur les relations humaines. En effet, l’assistant social se trouve fréquemment face à des personnes fragilisées et en détresse.

Niveau d’accès : Bac +3 Pour accéder au métier d’assistant social il faut posséder le diplôme d’État du même nom. Celui-ci est accessible aux bacheliers, aux titulaires de diplômes équivalents et aux personnes ayant réussi un examen de niveau, après réussite à des épreuves écrites et l’entretien. Certains établissements proposent une formation préparatoire aux épreuves de sélection. Les études se déroulent en alternance.

Statut : Statut fonctionnaire, statut salarié

Centre d’intérêt : J’ai le sens du contact

Salaire débutant : 1426 euros. Le salaire mensuel brut d’un assistant social en début de carrière est d’environ 1 660€ par mois et de 2300€ en fin de carrière.